

Interpellation sur les mouvements de personnel

Vous avez déclaré : « *il y avait pléthore d'huissiers et de chauffeurs...
On a réduit sensiblement ce type de personnel.* »

Cet usage de l'imparfait fait référence à un passé récent et constitue sans doute un aveu dans le chef du Collège de ce qu'il a engagé trop d'huissiers et de chauffeurs. Il s'agit à n'en pas douter d'une décision collégiale.

Il faut admettre que c'est regrettable pour ces personnes qui se voient brutalement changer de fonction alors qu'elles avaient été régulièrement titularisées dans celle-ci par le collège.

Pourriez-vous nous éclairer sur la gestion globale du parc automobile destiné aux Bourgmestre et échevins, ainsi que sur la gestion du personnel lié à ce parc automobile ?

Gardez-vous le(s) véhicule(s) utilisé(s) par l' « équipe ancienne » ou procédez-vous à un renouvellement des voitures ?

Combien y avait-il de chauffeurs et combien en reste-t-il après la « purge » ?

Où sont reclassées les « victimes » de ce remaniement ?

Sur base de quel critère objectif la sélection entre « ceux qui restent » et « ceux qui partent » a-t-elle été effectuée ?

Des nouveaux chauffeurs ont-ils été engagés, le cas échéant par voie de mutation, venant d'autres fonctions exercées au sein du personnel communal ?

Emmanuel DEGREGZ
Conseiller communal